



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 07 DECEMBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO

Contrôle des feuilles de match.

Information : Les matchs non joués de la journée 9 du 03.12.2023 se joueront le 17.12.2023 sauf le match de D1 MONFLANQUIN – U S V P et de D4 DAUSSE – LAROQUE.

Pour les matchs de coupes, ils se joueront à une date ultérieure.

Tous les matchs de championnat en retard sont reprogrammés et à jour dans footclubs.

D1 Ô SPORT :

Match n° 26394717 CASSENEUIL – CASTELJALOUX du 10.12.2023 à 13h00, ce match est inversé et se jouera le samedi 09.12.2023 à 19h00 sur le terrain de CASTELJALOUX.

Match n° 26394714 ST COLOMB – GONTAUD du 09.12.2023 à 20h00, ce match est inversé et se jouera le même jour et à la même heure sur le terrain de GONTAUD.

Match n° 26394710 MONFLANQUIN – U S V P du 16.12.2023 à 20h00, ce match se jouera le 06.01.2024 à 20h00 pour cause de mariage d'un joueur et invitation de l'équipe 1^{er} à ce mariage, accord Commission.

D4 Vini Prim Poule A

Match n° 27238192 DAUSSE – LAROQUE du 16.12.2023 à 20h30, ce match est reporté au 27.01.2024 à 20h30 sur le terrain de DAUSSE.

Le président
José ROMERO